

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 37

MARDI 9 MAI 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 9 MAI 2006

	Pages
Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.....	1249
CONSEIL DE PARIS	
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 15 et mardi 16 mai 2006	1250
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 15 et mardi 16 mai 2006, siégeant en formation de Conseil municipal	1250
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 15 mai 2006	1252
Question de la séance du Conseil de Paris du lundi 15 mai 2006, siégeant en formation de Conseil Général.....	1252
VILLE DE PARIS	
Délégation de pouvoir donnée à une adjointe au Maire de Paris, afin d'assurer la présidence de la Commission spéciale chargée d'étudier les offres reçues en vue de l'attribution d'une convention d'occupation domaniale sur le site dit de « la Croix Catelan » (Arrêté du 2 mai 2006)	1252
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-049 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Vouillé ainsi que dans sa contre-allée, à Paris 15 ^e (Arrêté du 26 avril 2006)	1252
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-079 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans l'avenue de la Porte de Sèvres, à Paris 15 ^e (Arrêté du 3 mai 2006)	1253
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-028 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue Gaston Pinot, à Paris 19 ^e (Arrêté du 26 avril 2006)	1253
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-027 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans les rues Monticelli et Georges de Porto Riche, à Paris 14 ^e (Arrêté du 26 avril 2006)	1254
Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1289 au Cimetière du Père Lachaise (Arrêté du 26 avril 2006)	1254

Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.

VILLE DE PARIS

Paris, le 26 avril 2006

L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention,
de la Sécurité,
de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris

NOTE

A l'attention de
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le **dimanche 14 mai 2006**.

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention, de la Sécurité,
de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris*

Christophe CARESCHE

Désignation d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du cimetière du Père-Lachaise..... 1254

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction Générale de l'Information et de la Communication 1255

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Mapadex Daumesnil situé 116, avenue Daumesnil, à Paris 12^e (Arrêté du 2 mai 2006) 1255

Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement GAMSAD-La Maison des Champs situé 16, rue du Général Brunet, à Paris 19 ^e (Arrêté du 25 avril 2006).....	1255
Fixation de la dotation globale 2004 de l'association « Centre des Panoyaux » pour le centre d'activités de jour de Ménilmontant qu'elle gère 40, rue des Panoyaux, à Paris 20 ^e (Arrêté du 26 avril 2006).....	1255
Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement EHPAD Orpéa sis 3, passage Victor Marchand, à Paris 13 ^e (Arrêté du 27 avril 2006)....	1256
Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement Résidence Aurélie Jousset sis 108, avenue Emille Zola, à Paris 15 ^e (Arrêté du 27 avril 2006).....	1256
Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Résidence Chaillot sis 15, rue Boissière, à Paris 16 ^e (Arrêté du 27 avril 2006).....	1256
Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Les Musiciens sis 9, rue Germaine Tailleferre, à Paris 19 ^e (Arrêté du 27 avril 2006)....	1257
Fixation de prix de journée 2006 pour l'établissement Foyer Pont-de-Flandre situé 13 bis, rue Curial, à Paris 19 ^e (Arrêté du 2 mai 2006).....	1257
Fixation de la capacité d'accueil et du budget 2006 de l'établissement du service d'accompagnement à la vie sociale de « l'Elan Retrouvé » situé 18, rue Cadet, à Paris 9 ^e (Arrêté du 2 mai 2006).....	1258
Dépenses et recettes prévisionnelles 2006 et tarif journalier de « l'Abri temporaire d'Enfants » de la Société Philanthropique, situé 35, avenue de Choisy, à Paris 13 ^e (Arrêté du 2 mai 2006).....	1258
ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
Arrêté n° 2006-1031 portant délégation de la signature du Directeur Economique et Financier (Arrêté du 28 avril 2006).....	1258
PREFECTURE DE POLICE	
Arrêté n° 2006CAPDISC000070 dressant la liste d'aptitude au grade de secrétaire administratif de classe normale dressée au titre de l'année 2005 (Arrêté du 27 avril 2006).....	1259
Liste d'immeubles en péril faisant l'objet d'un jugement du Tribunal Administratif donnant acte de désistement.....	1259
Liste des candidats déclarés admis aux concours interne de secrétaire administratif de la Préfecture de Police du 13 mars 2006.....	1260
Liste des candidats déclarés admis au concours externe de secrétaire administratif de la Préfecture de Police du 13 mars 2006.....	1260
POSTES A POURVOIR	
Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).....	1260
COMMUNICATIONS DIVERSES	
Marchés publics. — Avis aux soumissionnaires.....	1261
— Procédures adaptées ouvertes.....	1261
Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maçon.....	1263

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel..... 1263

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des éducateur(trice)s de jeunes enfants de la Commune de Paris. — Rappel..... 1264

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris. — Dernier rappel..... 1264

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (F/H) de la Ville de Paris — discipline chimie organique. — Dernier rappel..... 1264

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 15 et mardi 16 mai 2006.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 15 et mardi 16 mai 2006 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris

Bertrand DELANOË

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 15 et mardi 16 mai 2006, siégeant en formation de Conseil municipal.

A — Questions des Conseillers de Paris

I — Questions du groupe U.M.P. :

QOC 2006-146 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la traduction dans au moins une autre langue que le français des indications d'utilisation du parking sous le parvis de Notre-Dame.

QOC 2006-147 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la position des élus de l'Exécutif municipal sur la légalisation du cannabis.

QOC 2006-148 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les raisons de la fermeture au public, le dimanche 26 mars dernier, de la piscine municipale rue Château-Landon (10^e).

QOC 2006-149 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Philippe GOUJON et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au respect du vœu portant sur la communication des emplacements de stationnement voués à disparaître, en vertu de la mise aux normes pompiers dans chaque arrondissement.

QOC 2006-150 Question de Mme Roxane DECORTE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux hypothèses et au mode de calcul du coût moyen de réservation d'un logement social pour la Ville de Paris.

QOC 2006-151 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'édition et la diffusion de la plaquette intitulée « François Mitterrand, le promeneur de Paris ».

QOC 2006-152 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le stockage du matériel de « Paris-Plage ».

QOC 2006-153 Question de M. René LE GOFF et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos des travaux d'aménagement de la caserne des pompiers située à l'ex « Point P CIMA », quai de Valmy (10^e).

QOC 2006-154 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au comptage des véhicules sur la voirie parisienne, pour les cinq années écoulées.

QOC 2006-155 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à une réception organisée dans l'un des restaurants de la Tour-Eiffel.

QOC 2006-156 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la publication d'une plaquette sur François Mitterrand.

QOC 2006-157 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la diffusion des rapports de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur « l'Eau de Paris » et « l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris ».

QOC 2006-158 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux enlèvements de voitures rue Dautancourt.

QOC 2006-159 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le bilan des manifestations anti CPE.

QOC 2006-160 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la mise en place d'un état sanitaire des pigeons et autres volatiles.

QOC 2006-161 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la réglementation en vigueur concernant le stationnement des camions de déménagement à Paris.

QOC 2006-162 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Maire de Paris sur les Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance à Paris.

QOC 2006-163 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'utilisation du fichier électoral.

QOC 2006-164 Question de M. Christian LE ROUX à M. le Maire de Paris concernant la situation de l'immeuble, 12, rue Oudinot (7^e) ayant fait l'objet d'une procédure de déclaration d'état d'abandon manifeste.

QOC 2006-165 Question de M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux mesures retenues pour corriger les dysfonctionnements de voirie, notamment ceux du boulevard Saint-Marcel, et aux coûts afférents à ces adaptations.

QOC 2006-166 Question de M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'entretien du pont ; route de la rue Manin.

QOC 2006-167 Question de M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'avancement du projet de reconstruction du pont de Flandres.

QOC 2006-168 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris et à M. le Maire de Paris sur les dispositions prises pour l'ouverture de nouveaux centres d'accueil pour personnes sans domicile fixe, l'hiver prochain.

QOC 2006-169 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris sur la politique municipale en matière d'aménagement d'aires de stationnement réservées aux deux-roues.

QOC 2006-170 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris et à M. le Maire de Paris sur la politique municipale concernant les places de stationnement « G.I.G.-G.I.C. » souvent occupées de manière illicite.

QOC 2006-171 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos d'une étude réalisée sur le trafic avenue de Clichy et à l'embranchement de la Fourche.

QOC 2006-172 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le manque de places de stationnement en particulier au niveau des zones de chalandise.

II — Questions du groupe Union pour la démocratie française :

QOC 2006-139 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris sur l'avancement du projet d'aménagement des « portes » de Paris.

QOC 2006-140 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris sur le contrôle par les services de la Ville de Paris des murs anti-bruit situés le long du périphérique, notamment celui de l'avenue du Général-Laperrine (12^e).

QOC 2006-141 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant le nombre de kiosques dans le 12^e arrondissement et les critères de leur installation.

QOC 2006-142 Question de Mme Elisabeth de FRESQUET et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant la mise en place d'un système de redevance permettant de faciliter le stationnement des véhicules des petits artisans près des chantiers où ils interviennent.

QOC 2006-143 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris relative aux mesures envisagées afin de maintenir l'activité commerciale à Paris.

QOC 2006-144 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales et d'en autoriser l'ouverture le dimanche.

QOC 2006-145 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris au sujet de la délivrance d'un permis de démolir concernant le mur pignon, 30, rue de la Tombe-Isoire.

III — Questions du groupe socialiste et radical de gauche :

QOC 2006-129 Question de M. Serge BLISKO et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris concernant les nuisances occasionnées par certains commerçants du 13^e arrondissement, installant leur étalage sur le trottoir et les mesures envisagées afin d'enrayer ce phénomène.

QOC 2006-130 Question de M. Serge BLISKO et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris relative à l'enlèvement total des épaves du parking dit « de la Villa d'Este » (13^e).

QOC 2006-173 Question de M. Gilles ALAYRAC, Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris concernant la construction de logements sociaux 58, boulevard de Grenelle (15^e).

IV — Questions du groupe « Les Verts » :

QOC 2006-137 Question de Mmes Véronique DUBARRY, Marie-Pierre MARTINET, Anne LE STRAT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris concernant la situation des stagiaires employés par la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement.

QOC 2006-138 Question de Mme Marie-Pierre MARTINET et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative aux moyens humains affectés aux « Maisons des associations ».

V — Question des non-inscrits :

QOC 2006-131 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Préfet de Police concernant l'évolution de l'accidentologie dans et aux abords du souterrain routier de la porte de Charenton.

QOC 2006-132 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Préfet de Police concernant l'évolution sur cinq ans de l'accidentologie impliquant les deux-roues, ventilée entre cyclistes et motocyclistes et l'évolution de leur verbalisation pour non-respect de la réglementation routière.

QOC 2006-133 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris concernant les réalisations et les opérations d'amélioration des parcs de stationnement en Ile-de-France dénommés « parcs relais » ainsi que les orientations et conclusions éventuelles de l'étude menée.

QOC 2006-134 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris relative au dispositif financier de prise en charge des frais de stationnement dans les parkings situés à proximité de la Foire du Trône au profit des visiteurs s'y rendant en voiture.

QOC 2006-135 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris sur l'évolution des recettes liées à la vente de « Paris-Carte », le montant des remboursements auxquels la Ville de Paris a dû procéder pour dysfonctionnements ainsi que les moyens de contrôle pris pour éviter la contrefaçon de ces cartes.

QOC 2006-136 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris sur les réserves émises par les collectivités voisines à propos du projet d'extension du tramway de la porte d'Ivry à la porte Dorée.

B — Question d'un Conseil d'arrondissement

QOC 2006-1002 Question du Conseil du 1^{er} arrondissement à M. le Maire de Paris concernant la date de soumission au Conseil du 1^{er} arrondissement du projet de délibération portant subvention à l'association « Noël aux Halles » à partir des fonds du Maire.

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 15 mai 2006.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, le lundi 15 mai 2006, à 15 h 15.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

*Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général*

Bertrand DELANOË

Question de la séance du Conseil de Paris du lundi 15 mai 2006, siégeant en formation de Conseil Général.

QOC 2006-1024 G Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, relative aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED).

VILLE DE PARIS

Délégation de pouvoir donnée à une adjointe au Maire de Paris, afin d'assurer la présidence de la Commission spéciale chargée d'étudier les offres reçues en vue de l'attribution d'une convention d'occupation domaniale sur le site dit de « la Croix Catalan ».

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu le vœu 2006 V 93 relatif à la procédure d'appel public à candidatures pour le site dit « La Croix Catalan » adopté par le Conseil de Paris dans sa séance des 3 et 4 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à Mme Mireille FLAM, adjointe au Maire de Paris pour assurer, en mon nom et sous ma responsabilité, la présidence de la Commission spéciale chargée d'étudier les offres reçues en vue de l'attribution d'une convention d'occupation domaniale sur le site dit de « la Croix Catalan », dont le principe a été approuvé par le Conseil de Paris par vœu n° 2006 V 93 dans sa séance des 3 et 4 avril 2006.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2006

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-049 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Vouillé ainsi que dans sa contre-allée, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie dans la rue de Vouillé, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 24 avril au 30 juin 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Vouillé (rue de) : côté impair, de la rue Brancion à la rue Corbon ;

— Vouillé (contre-allée de la rue) : des n° 2 au n° 24.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 24 avril et jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 juin 2006.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-079 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans l'avenue de la Porte de Sèvres, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Sud, d'importants travaux de voirie nécessitent la mise en sens unique de l'avenue de la porte de Sèvres, à Paris 15^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux qui se dérouleront le 17 mai 2006 ;

Sur la proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La section de voie suivante du 15^e arrondissement est provisoirement mise en sens unique le 17 mai 2006 :

— Porte de Sèvres (avenue de la) : depuis le boulevard Victor vers et jusqu'à la place des Martyrs de la Résistance de la porte de Sèvres.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Général
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-028 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue Gaston Pinot, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de recalibrage de la rue Gaston Pinot, à Paris 19^e, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 9 mai au 7 juillet 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Gaston Pinot, à Paris 19^e sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 9 mai au 7 juillet 2006 inclus.

L'accès des riverains, des véhicules de secours et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique des deux côtés de la rue Gaston Pinot du 9 mai au 7 juillet 2006 inclus.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-027 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans les rues Monticelli et Georges de Porto Riche, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre du remplacement d'une canalisation par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain dans les rues Monticelli et Georges de Porto Riche, à Paris 14^e, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans ces voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public jusqu'à la fin des travaux prévue le 17 juillet 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 14^e arrondissement jusqu'à la fin des travaux prévue le 17 juillet 2006 :

— Monticelli (rue) :

- Côté impair, du n° 1 au n° 7 (neutralisation de 10 places de stationnement).

— Georges de Porto Riche (rue) :

- Côté pair, neutralisation totale du stationnement.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes n° 1289 au Cimetière du Père Lachaise.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 7 novembre 2000 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, Service des Cimetières, Cimetière du Père-Lachaise, une régie de recettes en vue de l'encaissement de diverses recettes ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants et les préposés et à cet effet de modifier l'arrêté municipal susvisé ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 14 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 7 de l'arrêté municipal susvisé du 7 novembre 2000 modifié, instituant une régie de recettes au cimetière du Père Lachaise est ainsi rédigé :

« Article 7 : l'intervention de mandataire agent de guichet a lieu dans les conditions et pour les recettes désignées dans l'acte les nommant ».

Art. 2. — L'article 12 de l'arrêté municipal susvisé du 7 novembre 2000 modifié, instituant une régie de recettes au cimetière du Père Lachaise est ainsi rédigé :

« Article 12 : le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ».

Art. 3. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2^e (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Division des régies ;

— au Chef du Service des cimetières ;

— au conservateur du cimetière du Père-Lachaise ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de Service des Affaires
Juridiques et Financières*

Guy DU MERLE

Désignation d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du cimetière du Père-Lachaise.

Arrêté du 26 avril 2006 portant nomination de Mme Monique JAWORSKA en qualité de régisseur et de Mme Laurence BONIN en qualité de mandataire suppléante de la régie de recettes du cimetière du Père-Lachaise.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 26 avril 2006, Mme Monique JAWORSKA, secrétaire administratif est nommée régisseur de recettes auprès de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, Service des Cimetières, Cimetière du Père-Lachaise à compter du 3 mai 2006.

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction Générale de l'Information et de la Communication.

Par arrêté en date du 13 avril 2006,

— M. Philippe LEDUC, attaché principal d'administration de 2^e classe de la Ville de Paris à la Direction des Finances, est affecté à la Direction Générale de l'Information et de la Communication, Sous-Direction des Services Généraux, en qualité d'adjoint au sous-directeur, chef du Bureau des Affaires Financières et des Marchés, à compter du 2 mai 2006.

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Mapadex Daumesnil situé 116, avenue Daumesnil, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement Mapadex Daumesnil sis 116, avenue Daumesnil, 75012 Paris, établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit à compter du 1^{er} mai 2006 :

- G.I.R. 1 et 2 : 12,60 € T.T.C.,
- G.I.R. 3 et 4 : 8 € T.T.C.,
- G.I.R. 5 et 6 : 3,39 € T.T.C.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement GAMSAD-La Maison des Champs situé 16, rue du Général Brunet, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement GAMSAD-La Maison des Champs sis 16, rue du Général Brunet, 75019 Paris est fixé à 102,37 €. Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation de la dotation globale 2004 de l'association « Centre des Panoyaux » pour le centre d'activités de jour de Ménilmontant qu'elle gère 40, rue des Panoyaux, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 24 décembre 1996 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Centre des Panoyaux » pour son C.A.J. de Ménilmontant sis 40, rue des Panoyaux, 75020 Paris ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2004 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif 2004 présenté par l'association « Centre des Panoyaux » pour le centre d'activités de jour de Ménilmontant qu'elle gère 40, rue des Panoyaux, à Paris 20^e est arrêté, après vérification, à la somme de 434 114,81 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 25 ressortissants au titre de 2004 est de 388 242,69 €.

Art. 3. — La Sous-Direction de l'Action Sociale est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement EHPAD Orpéa sis 3, passage Victor Marchand, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement EHPAD Orpéa sis 3, passage Victor Marchand, 75013 Paris, établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit :

- G.I.R. 1 et 2 : 12,21 € T.T.C.,
- G.I.R. 3 et 4 : 7,75 € T.T.C.,
- G.I.R. 5 et 6 : 3,29 € T.T.C.

Art. 2. — Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement Résidence Aurélie Jousset sis 108, avenue Emille Zola, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement Résidence Aurélie Jousset sis 108, avenue Emille Zola, 75015 Paris est fixé à 103,66 €. Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Résidence Chaillot sis 15, rue Boissière, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement Résidence Chaillot sis 15, rue Boissière, 75016 Paris, établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit :

- G.I.R. 1 et 2 : 15,45 € T.T.C.,
- G.I.R. 3 et 4 : 9,80 € T.T.C.,
- G.I.R. 5 et 6 : 4,15 € T.T.C.

Art. 2. — Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général
des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Les Musiciens sis 9, rue Germaine Tailleferre, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles L. 314-1 à R. 314-1-96 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement Les Musiciens sis 9, rue Germaine Tailleferre, 75019 Paris, établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit :

- G.I.R. 1 et 2 : 15,94 € T.T.C.,
- G.I.R. 3 et 4 : 10,12 € T.T.C.,
- G.I.R. 5 et 6 : 4,29 € T.T.C.

Art. 2. — Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation de prix de journée 2006 pour l'établissement Foyer Pont-de-Flandre situé 13 bis, rue Curial, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre IV et en son livre III, titre I,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006,

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Pour l'établissement Foyer Pont-de-Flandre situé 13 bis, rue Curial à Paris (75019), le prix de journée 2006 est fixé comme il suit à compter du 1^{er} mai 2006 : 157,30 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation de la capacité d'accueil et du budget 2006 de l'établissement du service d'accompagnement à la vie sociale de « l'Elan Retrouvé » situé 18, rue Cadet, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 19 janvier 2005 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « L'Elan Retrouvé » pour son service d'accompagnement à la vie sociale sis 18, rue Cadet, 75009 Paris ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil du service d'accompagnement à la vie sociale de « L'Elan Retrouvé » situé 18, rue Cadet, 75009 Paris, est fixée à 50 places.

Art. 2. — Le budget 2006 de l'établissement est arrêté, après vérification, à la somme de 300 726,63 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 43 ressortissants au titre de l'aide sociale, est de 258 624,90 €.

Art. 4. — La participation annuelle individuelle pour 2006 opposable aux autres départements concernés est de 6 014,53 €. La participation journalière qui en découle est fixée à 19,22 € sur la base de 313 jours par an.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2006

Pour le Maire de Paris
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Dépenses et recettes prévisionnelles 2006 et tarif journalier de « l'Abri temporaire d'Enfants » de la Société Philanthropique, situé 35, avenue de Choisy, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles de « l'Abri temporaire d'Enfants » de la Société Philanthropique, situé 35, avenue de Choisy, 75013 Paris sont autorisées comme suit :

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 157 101 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 895 045 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 68 531 € ;

Groupe I : produits de la tarification : 1 110 021 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 3 757 € ;

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 7 105 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2, tient compte de la reprise du résultat déficitaire 2004 d'un montant de 205,76 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} mai 2006, le tarif journalier applicable à « l'Abri temporaire d'Enfants » de la Société Philanthropique, situé 35, avenue de Choisy, 75013 Paris, est fixé à 137,88 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2006-1031 portant délégation de la signature du Directeur Economique et Financier.

Le Directeur Economique et Financier,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33, R. 6143-38 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0104 DG du 29 mars 2006 fixant les missions de la Direction Economique et Financière ;

Vu l'arrêté directorial n° 2006-0123 DG du 19 avril 2006 nommant, M. Frédéric GUIN, Directeur Economique et Financier à l'AP-HP ;

Vu l'arrêté n° 2006-0086 du 17 mai 2006 donnant délégation de signature ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à :

— M. François CREMIEUX, chef du service budget des hôpitaux,

— M. Didier LE STUM, chef du service de la réglementation comptable et du financement,

— M. Dominique MARIAGE, chef du département contrôle de gestion,

— Mme Charlotte LIBERT, chef du service analyse de gestion,

— Mme Sophie ALBERT, directeur du Projet EIFEL,

à l'effet de signer au nom du Directeur Economique et Financier les actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs attributions respectives ainsi que les pièces comptables de recettes et de dépenses ressortissant aux attributions de la Direction Economique et Financière et relevant de son fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LE STUM, chef du service de la réglementation comptable et du financement, délégation de signature est donnée à :

— Mme Jacqueline SEKKO, attaché d'administration hospitalière,

— M. Jean-Yves SALAUN, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer les bordereaux-journaux des titres de recettes.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à :

— M. Michel GRIPON, chef du Bureau de la trésorerie et du financement,

— M. Pierre-Olivier LEGRIS, chef du Bureau de la synthèse budgétaire et investissement,

— M. Jean-François ITTY, chef du Bureau des budgets de personnels médical et non médical,

— Mme Ghislaine PICHAULT, adjointe au chef du Bureau de la synthèse budgétaire et investissement,

à l'effet de signer au nom du Directeur Economique et Financier les pièces comptables de recettes et de dépenses ressortissant aux attributions de la Direction Economique et Financière et relevant de son fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JONES, chef du Bureau de la dépense par intérim, délégation de signature est donnée à :

— Mme Anne-Marie BANCE, adjoint des cadres hospitaliers,

— Mme Chantal BOUCHEZ, adjoint des cadres hospitaliers,

— Mme Marie-Agnès GICQUEL, adjoint des cadres hospitaliers,

à l'effet de signer les bordereaux-journaux de mandatement.

Art. 3. — Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Art. 4. — L'arrêté n° 2006-0086 du 17 mai 2006 susvisé est abrogé.

Art. 5. — Le Directeur Economique et Financier et les agents mentionnés aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 avril 2006

Frédéric GUIN

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006CAPDISC000070 dressant la liste d'aptitude au grade de secrétaire administratif de classe normale dressée au titre de l'année 2005.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 1996 D. 934-1° du 22 juillet 1996, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs de la Préfecture de Police et notamment l'article 4 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 27 janvier 2006 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — La liste d'aptitude au grade de secrétaire administratif de classe normale dressée au titre de l'année 2005 est la suivante :

— Mme Chantal ADAM

— Mme Yolande CERVENANSKY

— Mme Joelle FOURRE

— Mme Ghislaine GUIZONNE.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Liste d'immeubles en péril faisant l'objet d'un jugement du Tribunal Administratif donnant acte de désistement.

Les mesures prescrites par l'arrêté de péril du 22 septembre 2004 ayant été exécutées, le Tribunal Administratif de Paris a donné acte au désistement par jugement en date du 1^{er} février 2006 au Préfet de Police de Paris, concernant l'immeuble sis 32, boulevard Barbès, à Paris 18^e.

Les mesures prescrites par l'arrêté de péril du 16 décembre 2004 ayant été exécutées, le Tribunal Administratif de Paris a donné acte au désistement par jugement en date du 1^{er} février 2006 au Préfet de Police de Paris, concernant l'immeuble sis 76, rue de Clignancourt, à Paris 18^e.

Liste des candidats déclarés admis aux concours interne de secrétaire administratif de la Préfecture de Police du 13 mars 2006.

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

Liste principale :

LALOUX Vincent André Robert
 AVEROUS Cyrille Anne
 HERRANZ, épouse REHABI Lucile
 BONDOUX Christel
 REMO Marylène
 FRISCIA Florence
 BITON Yves Léon
 LUCAS Claire
 KIFOURI Jean Michel
 TOLA Sarah
 BOTTARI, épouse GAVIRA Pascale
 KIRAT Morad.

Liste complémentaire :

WILLAMS Rosalie Françoise
 BIGOT, épouse CARPENTIER Nathalie Suzanne
 LE CUDENNEC, épouse MIDDLETON Sophie Odette
 N'MILY Khallil.

Fait à Paris, le 28 avril 2006

Le Président du Jury

Eric MORVAN

Liste des candidats déclarés admis au concours externe de secrétaire administratif de la Préfecture de Police du 13 mars 2006.

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

Liste principale :

VENTURINI Isabelle Jacqueline Patricia
 BENOIT Alexandra Marie Véronique
 MEDDAH Karima
 KOUAME Sonia
 COMBE, épouse MARTEL Emmanuelle Claire Thérèse
 BRUVRY, épouse DUBUS Betty Murielle
 BONHOMME Willy Daniel
 LELIMOUSIN Violaine Patricia Clarisse
 ECALLE Virginie
 TARTARY Carole Sylvette Renée
 CROUAN Gaëlle Sandrine Marie
 JACQUEMONT Edouard Marie
 GUEUGNON Corinne
 MASSAL Adeline Valérie
 RIOU Virginie Marie Thérèse
 SYLLA Khaoussou
 COLLIE Sandrine Laure
 BOUSBAA, épouse DAHLI Nacera.

Liste complémentaire :

RAMAMOURTY Sharmili

MARVILLE Sandra
 PLEE Audrey Magali Dorothee
 KOPMELS Charline Désirée
 DIALLO Mohamadou Dian
 DEBEIRE Christel Eugénie Hélène
 LAURET Carine Marie Nathalie
 CHENE Claire
 ABDULHAMIDI Fouad
 INACK, épouse AUDIBERT Martine Berthe
 POLOMACK Hélène
 ROMANO Aurélie Vanessa
 GRONDIN Emilie Florence
 BERTRAND Christine

Fait à Paris, le 28 avril 2006

Le Président du Jury

Eric MORVAN

POSTES A POURVOIR

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 12475.

Grade : agent de catégorie B.

LOCALISATION

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service de l'Ecologie Urbaine — Section de l'Education à l'Environnement — Paris-Nature — Maison Paris-Nature — Parc Floral — Bois de Vincennes, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12.

NATURE DU POSTE

Titre : Eco-éducateur-chef.

Attributions :

— Coordination d'une équipe d'éco-éducateurs en charge de la vulgarisation scientifique et technique dans les domaines de la nature, de l'environnement auprès d'un public très large (écoles, centres de loisirs, public familial, associations, enseignants...);

— Responsable d'un équipement d'éducation à l'environnement.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Niveau BAC + 2.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à diriger et animer une équipe ;

N° 2 : bonnes connaissances dans le domaine de la nature et de l'environnement ;

N° 3 : expériences pédagogiques et d'animation. Pratique de terrain affirmée.

CONTACT

Mme STRAG, chef de la Section Education à l'Environnement — M. LOHOU, chef de Paris-Nature — Service de l'Ecologie Urbaine — Section de l'Education à l'Environnement — Parc Floral — Bois de Vincennes, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 28 47 63.

COMMUNICATIONS DIVERSES

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Procédures adaptées ouvertes

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA01-2006-0001.

Code catégorie d'achat : 31.77 / Equipements pour les espaces verts.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 1^{er} arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction Générale des Services — 4, place du Louvre, 75001 Paris — M. Emmanuel GERMAIN, directeur général adjoint des services — Téléphone : 01 44 50 75 64 — Télécopie : 01 44 50 75 99 — Mél : Emmanuel.Germain@paris.fr.

Objet du marché : location et maintenance de 5 fontaines à eau et fourniture de consommables (Bonbonnes à eau et gobelets).

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 1^{er} arrondissement — 4, place du Louvre, 75001 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Dossier de consultation à retirer auprès de M. Emmanuel GERMAIN (Téléphone : 01 44 50 75 64) ou auprès de la Direction Générale des Services (Téléphone : 01 44 50 75 55) à l'adresse indiquée ci-dessus.

Modalités de remise des offres : l'offre doit être envoyée sous pli ou déposée à l'adresse suivante : Direction Générale des Services de la Mairie du 1^{er} arrondissement, 4, place du Louvre, 75042 Paris Cedex 01.

Date limite de dépôt des offres : 2 juin 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : seront uniquement retenues les offres avec bonbonne à eau, à l'exclusion de tout dispositif avec branchement direct sur canalisations existantes ou à créer.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA16-2006-0002.

Code catégorie d'achat : 82.01 / Conception graphique, maquette.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 16^e arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16.

Objet du marché : conception d'affiches, d'affichettes, de dépliants, de cartes et cartons d'invitation.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 16^e arrondissement — Bureau 213.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 16^e arrondissement — Direction Générale des Services — Secrétariat bureau 216 — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16, de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : courrier ou contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie du 16^e arrondissement — Direction Générale des Services — Secrétariat bureau 216 — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16.

Date limite de dépôt des offres : 25 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le Dossier de Consultation peut également être obtenu sur demande écrite ou télécopie : 01 40 72 18 16. Pour toutes informations complémentaires, contacter M. POTIER — Téléphone : 01 40 72 19 86 — Mél : thierry.potier@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA16-2006-0003.

Code catégorie d'achat : 82.04 / Travaux d'impression (hors offset) et reprographie.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 16^e arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16.

Objet du marché : impression d'affiches, d'affichettes, de dépliants, de cartes, de cartons d'invitation et de catalogues.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 16^e arrondissement — Bureau 213.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 20 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 16^e arrondissement — Direction Générale des Services — Secrétariat bureau 216 — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16, de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : courrier ou contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie du 16^e arrondissement — Direction Générale des Services — Secrétariat bureau 216 — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16.

Date limite de dépôt des offres : 25 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le Dossier de Consultation peut également être obtenu sur demande écrite ou télécopie : 01 40 72 18 16. Pour toutes informations complémentaires, contacter M. POTIER — Téléphone : 01 40 72 19 86 — Mél : thierry.potier@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0334.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Bertrand LERICOLAIS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : mission de coordonnateur S.P.S. dans le cadre de l'opération de traitement des effets thermiques indésirables.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire, 63, rue Boileau, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Mairie du 16^e — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date limite de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : M. PHILIPPOT — guillaume.philippot@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0340.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Bertrand LERICOLAIS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : marché de travaux pour la réalisation du point de sécurité n° 8 du PVS du 21 mai 2001.

Lieu d'exécution ou de livraison : Groupe scolaire — 15, rue Saint Didier, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 6 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Mairie du 16^e — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : M. P. PERRET — philippe.perret@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0342.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement — 21, rue Ernestine, 75018 Paris — Téléphone : 01 49 25 88 44 — Télécopie : 01 42 23 48 87.

Objet du marché : travaux tous corps d'état de modernisation du réfectoire.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 9, rue Richomme, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement — 21, rue Ernestine, 75018 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement avant la date limite fixée dans le présent avis et ceci avant 12 h. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 23 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques, contacter Mlle GODEY ou M. DIA.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0019.

Code catégorie d'achat : 81.89 / Maintenance des équipements de sécurité.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Section Technique des Ressources en Eau et Assainissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section de l'Assainissement de Paris — Mission Qualité Développement — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris.

Objet du marché : contrôle et entretien du parc des appareils respiratoires isolants (ARI) de marque COMMEINHES et DRÄGER.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 26 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : 27, rue du Commandeur, 75014 Paris (bureau 500) — delphine.liger@paris.fr.

Modalités de remise des offres : enveloppe fermée avec la mention « Marché ARI ne pas ouvrir avant le 17 mai 2006 ».

Date limite de dépôt des offres : 17 mai 2006 à 15 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0037.

Code catégorie d'achat : 97.06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 35 50 — Télécopie : 01 42 76 26 72.

Objet du marché : aménagement des vestiaires du gymnase au rez-de-chaussée du centre sportif Montherlant.

Lieu d'exécution ou de livraison : 30/32, boulevard Lannes, 76016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Bureau 422.

Modalités de remise des offres : par courrier ou remis contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau 422 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 22 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des précisions peuvent être demandées à M. Patrick JEANTHEAU au 01 42 76 35 50.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0035.

Code catégorie d'achat : 25.05 / Mobilier de rangement - mobilier administratif.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Téléphone : 01 42 76 35 50 — Télécopie : 01 42 76 26 72.

Objet du marché : fourniture et pose de casiers vestiaires informatisés à la piscine Saint-Merri.

Lieu d'exécution ou de livraison : 16, rue du Renard, 75004 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 octobre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service de l'Équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Bureau 422.

Modalités de remise des offres : par courrier ou remis contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau 422 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 22 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des précisions peuvent être demandées à M. Patrick JEANTHEAU au 01 42 76 35 50.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0036.

Code catégorie d'achat : 25.05 / Mobilier de rangement - mobilier administratif.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Téléphone : 01 42 76 35 50 — Télécopie : 01 42 76 26 72.

Objet du marché : fourniture de matériels (casiers, bancs, etc.) dans divers équipements du secteur Nord-Ouest.

Lieux d'exécution ou de livraison : diverses adresses (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 16^e, 17^e, 18^e arrondissements).

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports, Service de l'Équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Bureau 422.

Modalités de remise des offres : par courrier ou remises contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau 422 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 22 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des précisions peuvent être demandées à M. Patrick JEANTHEAU au 01 42 76 35 50.

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maçon.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité maçon sera ouvert pour 4 postes à partir du 16 octobre 2006.

Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2006 et être titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou justifier de 5 années de pratique professionnelle dans la spécialité.

La limite d'âge ci-dessus indiquée peut toutefois être prorogée dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité maçon sera ouvert pour 3 postes à partir du 16 octobre 2006.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant, au 1^{er} janvier 2006, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 juin au 6 juillet 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique après le 6 juillet 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

Un concours interne pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires de la Commune de Paris (F/H) sera ouvert à partir du 16 octobre 2006 à Paris ou en proche banlieue pour 6 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires de la Commune et du Département de Paris justifiant en cette qualité de 4 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 2006 dans des fonctions de chargé d'études documentaires telles que définies dans l'article 2 du statut particulier du corps des chargés d'études documentaires de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 juin au 6 juillet 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 5 juin au 6 juillet 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 6 juillet 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des éducateur(trice)s de jeunes enfants de la Commune de Paris. — Rappel.

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des éducateur(trice)s de jeunes enfants de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 25 septembre 2006 à Paris ou en proche banlieue pour 160 postes.

Le concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur(trice) de jeunes enfants ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « Paris recrute, calendrier prévisionnel et première inscription » du 15 mai au 15 juin inclus.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée au nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris. — Dernier rappel.

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris sera ouvert à partir du 25 septembre 2006, dans la discipline « résonance magnétique nucléaire des solides » pour un poste à pourvoir au laboratoire de physique du solide.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires à la date de clôture des inscriptions (soit le 15 juin 2006 inclus) d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'Etat.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres étrangers de niveau équivalent peuvent être dispensé(e)s de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat. Ces dispenses sont accordées par le jury du concours. Elles ne peuvent l'être que pour l'année au titre de laquelle la candidature est présentée.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 15 mai au 15 juin 2006 par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (F/H) de la Ville de Paris — discipline chimie organique. — Dernier rappel.

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des maîtres de conférences (F/H) de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris sera ouvert à partir du 25 septembre 2006 dans la discipline « chimie organique » pour un poste à pourvoir au laboratoire de chimie organique.

Les candidat(e)s doivent être titulaires à la date de clôture des inscriptions d'un doctorat d'Etat, d'un doctorat de 3^e cycle, d'un diplôme de docteur-ingénieur ou d'une habilitation à diriger des recherches.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres étrangers de niveau équivalent peuvent être dispensé(e)s de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat. Ces dispenses sont accordées par le jury du concours. Elles ne peuvent l'être que pour l'année au titre de laquelle la candidature est présentée.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 15 mai au 15 juin 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE